



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

DCM20200730/033

Modification de la délibération en date du 11 décembre 2019 -  
affaire n° 62 : vente de la parcelle communale cadastrée AP 1435

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 août 2020.

Que la convocation a été faite le 24 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. VIRAPOULLE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200806-DCM20200730-  
033-DE

Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20200730/033 - Modification de la délibération en date du 11 décembre 2019 - Affaire n° 62 : vente de la parcelle communale cadastrée AP 1435.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**I) Rappel du contexte**

Par délibération en date du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé la vente de la parcelle communale cadastrée AP 1435 d'une superficie de 213 m<sup>2</sup> (superficie à parfaire par un géomètre expert) située au 545 avenue de la République dans la Cité Artisanale (ci-joint carte) au profit de Madame Roselyne AMABLE, pour un prix de 91 800 € conformément à l'avis des domaines en date du 27 mai 2019.

**II) Demande**

Madame Roseline AMABLE ne pouvant effectuer un prêt, il est proposé de céder ladite parcelle à sa fille, Madame Marie-Line AMABLE. Cette cession se réalisera aux mêmes conditions de vente susmentionnées.

- Considérant l'avis des domaines en date du 27 mai 2019,
- Considérant l'accord entre les parties sur le prix de vente,
- Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt à conserver ce foncier dans le domaine communal,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

D'apporter la modification à la délibération en date du 11 décembre 2019 (affaire N°62) relative au nom du futur acquéreur de la parcelle communale cadastrée AP 1435, Madame Marie-Line AMABLE,

**Article 2 :**

D'autoriser la cession de ladite parcelle au prix de 91 800 € conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la cession et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

Le Maire

05/08/2020



Joé BEDIER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200806-DCM20200730-  
033-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020